Lettre de l'électron libre n°3

de la Commnauté de communes Chauny Tergnier

Jean-Paul GOYHENECHE, 55 Route de Guivry 02300 UGNY LE GAY, jpgoyo@aol.com, tél : 03 23 38 01 45

Monsieur Luc DEGONVILLE
adjoint au Maire

25 bis Rue du dessous
02300 MANICAMP

Editorial

Sommaire de la lettre :

Page 1 :
➥ Editorial.
Page 2 & 3 :
➥ Environnement : du discours à la réalité...
page 4 :
➥ les projets des communes elligibles au FRAPP
➥ Pôles d'excellence rurale : Le Pays Chaunois doit s'impliquer !

Bonne année 2006 !

Chers concitoyens, nous entamons dans quelques jours la deuxième moitié de la première décennie du 21ème siècle.
Que nous a apporté les cinq premières années de ce troisième millénaire ?
D'abord la certitude qu'à l'échelon planétaire l'environnement se dégrade inexorablement, et qu'aucun de nos dirigeants, **à quelque échelon que ce soit**, trouve le temps de dénoncer les causes, mais beaucoup moins le courage d'imposer les remèdes. Le trou dans la couche d'ozone déclenche deux fois plus de cancer en Patagonie, la banquise fout le camp, les déchets s'amoncellent sur toute la planète, qu'à cela ne tienne ! Les décideurs mondiaux, avides de pouvoir et donc d'argent, continuent à prôner le libéralisme économique au nom d'un développement industriel qui mène le genre humain au suicide collectif !

Quand réagirons-nous ?!!!...

Quand allons-nous nous révolter contre cette course en avant qui nous mène vers la falaise de l'apocalypse, tels les braves moutons de panurge que nous sommes ? L'ère du développement industriel à tout crin n'est-il pas révolu ! **C'est une question aujourd'hui de vie ou de mort !**
Pour le respect de la démarche environnementale du « penser global et de l'agir local », que faisons-nous ? Certes le tri de nos déchets ménagers est un premier pas vers une prise en compte de la dégradation de l'environnement terrestre. Mais cette mesure est-elle suffisante ? Certainement pas à mes yeux ! On traite les déchets que les habitants de ce territoire veulent bien nous confier… Qu'en est-il de ceux qui sont déversés quotidiennement dans la campagne par ceux qui sont beaucoup plus des consuméristes manipulés et conditionnés que des citoyens responsables et éclairés ?

A part ça la vie continue, quotidienne et tranquille, avec son lot de petites misères, de petites perfidies, de petites tracasseries. Tiens le Président m'a écrit pour réagir à la dernière lettre de l'électron libre. Il parait que cette feuille d'infos porte bien mal son titre parce que je n'y parle pratiquement pas des affaires de la communauté de communes… Comme si la vie sur notre territoire se résumait à ce qui se décide au 56 de la rue Gambetta. Ne vous en déplaise, Monsieur le Président, mais les décisions des uns et des autres, élus de notre espace local, influencent la vie de tous. Vous vous en êtes d'ailleurs fort justement ému au dernier conseil communal du 19 décembre, déplorant que le Président de la communauté voisine avait pris la décision de créer une zone franche qui allait sans doute conditionner le devenir de la future zone économique de notre territoire. Cela dit, Monsieur le Président, je vous promets que dès qu'il sera opérationnel, je ne manquerai pas de m'autoproclamer « l'électron libre du Pays Chaunois ». Mais en ce cas, prenez garde que le titre ne devienne « **les** électron**s** libre**s** du Pays Chaunois… ».

Environnement : du discours à la réalité…

Il y a bien longtemps déjà que l'on nous bassine avec de beaux discours sur l'environnement… Bien longtemps que les élus de tout poil nous ressassent les oreilles avec la défense de la planète. Cela doit faire bien pour l'image électorale, bien d'en parler, bien de dénoncer les agressions dont il fait l'objet. Même notre Président s'y met, partant vaillamment en guerre contre les sacs des supermarchés… En voilà du courage politique et du militantisme environnemental ! Vouloir éradiquer l'envahissement des sacs en plastique de notre territoire est un acte majeur et authentique pour la sauvegarde de notre milieu.

Malheureusement, Monsieur le Président, les sacs de supermarché sont loin d'être le fléau polluant numéro 1 dans la dégradation de notre environnement immédiat. Et il suffit de sillonner les chemins ruraux de notre territoire pour en être convaincu.

Mais quelles sont donc les pollutions qui mettent en danger la santé de notre espace vital à plus ou moins long terme ?… A quelle activité humaine sont-elles liées ?

D'abord la prolifération des déchets ménagers que l'on jette aveuglément n'importe où dans la nature !

C'est une tendance qui se généralise : on consomme et on jette les emballages : papiers gras, cannettes en métal ou en verre, emballage et suremballage de confiseries & viennoiseries en tout genre, quand ce ne sont pas les sacs entiers qui se retrouvent sur le bord des routes. Mauvaises habitudes, incivisme, « je m'en foutisme » d'individus égoïstes et bornés, qui prennent un malin plaisir à souiller leur milieu de vie par haine et par mépris de leur contemporain…

Cela dit, **les élus que nous sommes montrent-il bien l'exemple et combien de déchetteries communales subsistent encore dans les coins reculés de nos terroirs d'une façon tout à fait illégales** ?

Certes ce sont des déchetteries dédiées aux déchets verts, mais elles n'en sont pas moins polluantes, ne serait-ce que pour les nappes phréatiques, à cause des infiltrations des jus issus de la décomposition des végétaux. Hors une lettre du Préfet est assez explicite sur ce point : Toute déchetterie communale qui n'aurait pas été classée est illégale et les Maires ont le devoir d'en faire cesser l'utilisation par leurs administrés. D'autant que les communes se sont dessaisies de la compétence et qu'aujourd'hui, c'est à la communauté de communes de gérer ce service.

La pollution des sols par les déchetteries sauvages et non autorisée n'est cependant pas le seul risque de pollution que peuvent courir les nappes phréatiques. Déjà, un des captages d'eau potable du syndicat du bois l'abbé est pollué par un pesticide, l'atrazine, produit utilisé il y a plus d'une décennie, qui s'est lentement infiltré pour polluer la nappe à vingt mètres de profondeur. Non seulement il faut vivre avec le risque que génère les produits classiques des traitements agricoles, mais aujourd'hui arrive un nouveau risque : l'épandage des boues issues des stations d'épuration. Certes cette pratique est étroitement réglementée, mais le risque de voir les terres agricoles se charger de métaux lourds n'en est pas moins réel. Dans ce domaine comme dans bien d'autres la transparence de l'information sur le contrôle de ces pratiques serait la bienvenue…

L'insouciance et l'irresponsabilité de certains particuliers font le reste... Les déchets en tout genre s'entassent dans certains endroits du territoire :

_Des appareils ménagers qui jonchent les chemins, avec des composants à haute teneur en produits polluants, machines à laver, téléviseurs etc...

_Des pneus un peu partout, disséminés sur le territoire...

_Des carcasses de voitures brûlées ou abandonnées à des fins de repères par les chasseurs des environs...

Le plus grave est cette pollution insidieuse et infiniment discrète qui ne se voit que lorsqu'on a le nez dessus. Ces innombrables petits déchets qui empoisonnent le paysage et qui s'infiltrent insidieusement dans toutes les parcelles du territoire : paquets de cigarettes vides, bouteilles en verre, emballages en matière plastique ! Pire, certains chemins sont envahis par des déchets de construction comme des plaques de revêtement de toiture **qui contiennent de l'amiante** ! Ces plaques vont rapidement se désagréger par l'action des engins agricoles, et de fines particules peuvent être entraînées par les eaux de pluie d'infiltration, polluer gravement les nappes phréatiques, et ainsi mettre en danger la vie des gens compte tenu du caractère hautement cancérigène de cette matière.

Alors devant cet état des lieux, **qui doit aujourd'hui prendre en charge ces problèmes de pollution et de dégradation de l'environnement immédiat** ?... L'état, la région, les départements, les communes ou leur groupement ?... Lors de la présentation publique du tri sélectif, j'avais alerté les dirigeants de la communauté de communes sur la nécessité de prendre en charge ce problème des dépôts de déchets, sauvages ou non. Je m'étais fait envoyer « dans les cordes » par le Vice-Président qui a décrété que c'était l'affaire des Maires et que ça ne concernait en rien la communauté de communes.

Le Préfet de l'Aisne a pourtant écrit quelque chose aux Maires là-dessus :

« **Lettre du 14 Mai 2004...** Je vous rappelle qu'en exploitant une décharge sans autorisation ou en laissant vos administrés déposer des déchets sur un terrain appartenant à la commune, vous êtes exploitants ou détenteurs d'une installation classée fonctionnant sans autorisation... Je vous invite à prendre toute mesure pour faire cesser cette situation d'infraction. » **Pourquoi cette mesure ne serait pas un transfert de compétences à la CCCT ?**

Il semblerait donc aujourd'hui que la raison d'état ne soit pas celle des décideurs locaux. En effet alors que le préfet insiste pour que les décharges non autorisées disparaissent, que le traitement des déchets ménagers et assimilés incombe aujourd'hui à la communauté de communes, aucune action concertée n'a été mise en œuvre pour faire disparaître ces furoncles qui empoisonnent l'environnement. **Mais bien sûr, ça ne vous concerne pas Mr le Président ?...**

Quelques petites choses pas importantes qui pourraient le devenir …

Les projets FRAPP avant le 30 Décembre pour la période 2006/2008.

La CCCT exige des communes rurales qu'elles aient déposé les projets elligibles au FRAPP avant le 30 Décembre Cette exigence communiquée par lettre datée du 1er Décembre, (reçue le 10…) est assortie de conditions d'éligibilité draconiennes, puisque seuls seront retenus les projets qui correspondent aux orientations régionales et au objectifs de la charte de pays, à savoir :

Orientations stratégiques du Pays Chaunois

- ☞ Mettre en œuvre une politique de développement économique équilibré.
- ☞ Renforcer la cohésion sociale par un aménagement équilibré de l'espace.
- ☞ Valoriser et préserver le patrimoine historique, architectural et environnemental.
- ☞ Structurer une politique d'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse en matière de formations, de services, d'épanouissement culturel et de loisirs dans une optique de dynamisation pérenne du territoire.

Orientations du Conseil Régional en matière de développement local.

- ☞ Bien vivre en Picardie (logement, transport, TIC, culture, vie associative, jeunesse, économie sociale, politique de santé, sport, environnement).
- ☞ Se former en Picardie (formation initiale, formation professionnelle et continue, insertion professionnelle et lutte contre les discriminations, enseignement supérieur et recherche).
- ☞ Travailler en Picardie (Favoriser la création et le développement des entreprises, affirmer la vocation industrielle de notre région, promouvoir l'emploi dans les activités non délocalisables, mettre en place une politique agricole régionale, être plus proche des territoires, plus ouvert à l'international).

Je doute fort, cependant, que les Maires de tous les petits villages du Pays Chaunois aient eu le temps de boucler ces dossiers pour le 31 Décembre 2006. Certes ceux qui en avaient quelques-uns dans les placards ont certainement pensé à les ressortir (c'est précisément le cas de votre serviteur). Encore fallait-il leur faire endosser un certain habillage pour qu'ils puissent rentrer dans les fourches caudines du droit de veto du bureau exécutif de la communauté de communes… Et si l'on en croit nos caciques, nous ne pourrons plus présenter de dossiers relevant de l'aménagement de voirie ! On se demande donc ce que des communes de moins de cinq cents habitants vont bien pouvoir présenter, d'autant qu'aucun moment de concertation n'a été prévu sur le périmètre du pays Chaunois pour faire émerger des projets d'envergure qui intéresseraient le développement des zones rurales. **Au fait, pour se réunir il faudrait au moins se connaître… Vous a-t-on communiqué la moindre carte du Pays Chaunois avec le nom de toutes les communes ?** Allez cadeau du père Noël !

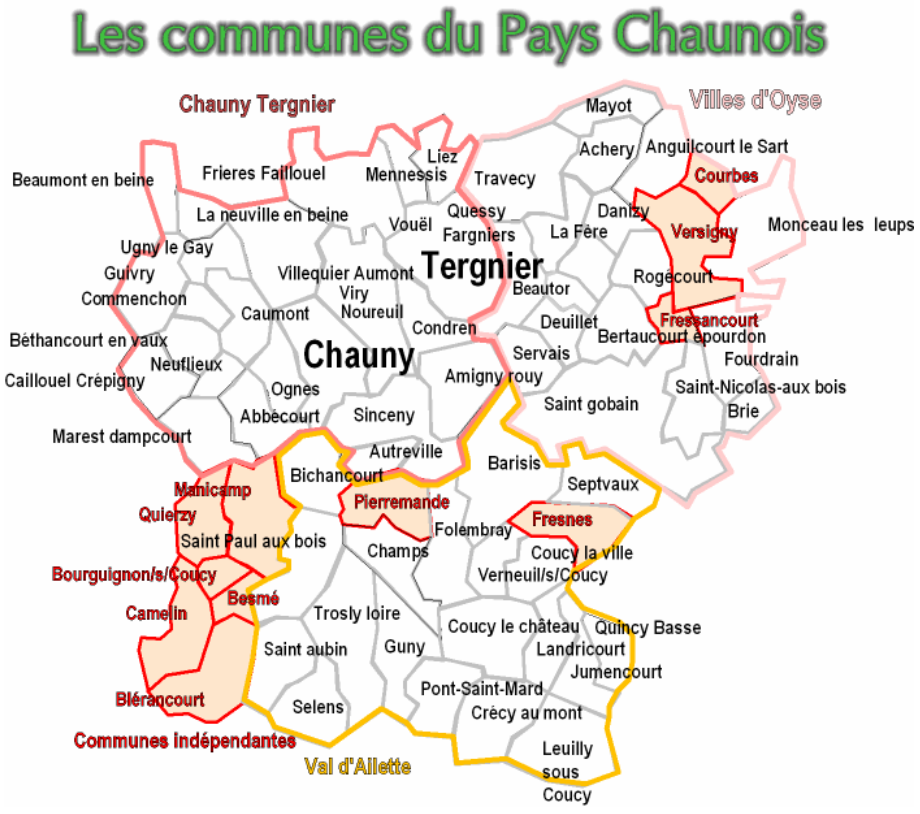

Pôles d'excellence rurale :

Puisqu'on en est à réfléchir sur le développement rural, le Président de la CCCT a proposé que le Pays Chaunois pose sa candidature pour être pôle d'excellence rurale ! Enfin une proposition qui va pouvoir faire entrer les zones rurales dans la dynamique du développement économique ! **A condition bien sûr que cette initiative s'appuie sur la démocratie participative chère à la procédure de pays et que nous soyons tous associés à cette politique !**